



Toute personne en situation de handicap peut solliciter l'aménagement de la formation suivie, pour compenser son handicap, s'il fragilise le suivi de sa formation. (Cf. article 5211-2 et suivants du Code du travail).

Toutes les informations sont accessibles sur notre site internet dans notre catalogue, <https://www.chd-vendee.fr>, espace formation.

1 – Avant l'inscription : échanger avec l'organisme et les référents handicaps, personnaliser l'accueil :

- Prise de contact (téléphonique ou physique) par la Personne en Situation de Handicap (PSH).
- Veiller à l'adaptation du parcours de formation à la situation de handicap via les contacts :

Référents handicaps au sein du CHD Vendée	Référents handicaps du département
Mme Virginie MICHINEAU, Référente handicap CHD Vendée 02 51 08 50 09 - virginie.michineau@ght85.fr	Mme Estelle GUERY, Coordinatrice ESFORA de la Roche sur Yon 02 51 36 53 00 - eguary@cm-larochesurion.fr
Mme Katia LENEVEU-FERAL, Référente handicap IFPSI, 02 51 36 65 55 - katia.leneveu-feral@ght85.fr	Maison Vendée Autonomie 0 800 85 85 01 - mva@vendee.fr
Mme Nathalie LANDEREAU, Référente handicap, IFAS, 02 51 36 65 65 - nathalie.landreau@ght85.fr	Mme FLAMANT Sandrine Maison des Communes de la Vendée 02 53 33 01 46 - conseil.handicap@cdg85.fr
Mme VIAUD Séverine, Référente handicap, IFA, 02 51 36 65 65 - severine.viaud@ght85.fr	
Mme Anne-Sophie LETOUSEY, Ergonome CHD, 02 51 44 61 36 - anne-sophie.letousey@ght85.fr	

2- A l'inscription, assurer la possibilité d'accueil de la PSH

- La PSH ne peut pas être accueillie :
 - Accompagner et orienter vers les référents handicap du département.
- La PSH peut être accueillie :
 - Informer les formateurs sur les éventuels besoins de la PSH
 - Analyser et vérifier l'adéquation des aménagements mise en place par l'organisme de formation en fonction de la situation de handicap en amont de la formation, formalisation du parcours de formation : rythme, durée, méthodes, choix des matériels et ressources pédagogiques...

3 – Pendant le parcours de formation, suivre le parcours de la PSH

- Accueillir, suivre et accompagner la PSH par le formateur et/ou l'accompagnant.
- Veiller tout au long de la formation aux besoins spécifiques de l'apprenant.
- Adapter la mise en œuvre de l'action de formation, notamment en matière de suivi des absences et d'organisation des examens
- Solliciter si besoins le réseau d'acteurs spécialisés ainsi que l'Agefiph (<https://www.agefiph.fr/>) ou encore le Fiphfp (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique- <http://www.fiphfp.fr/Le-FIPHFP/En-region/Le-FIPHFP-dans-votre-region/Pays-de-la-Loire>).

4 – Etablir un bilan du parcours avec les formateurs

- Organiser un entretien et débriefing (atteinte des objectifs fixés par le programme)
- Vérifier et valider des acquis.